



Liste des installations de vidéosurveillance sises sur le territoire communal

Conformément au règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance, approuvé par la Cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) en date du 17 août 2020, la Municipalité tient une liste publique et tenue à jour des installations de vidéosurveillance exploitées sur la base de celui-ci.

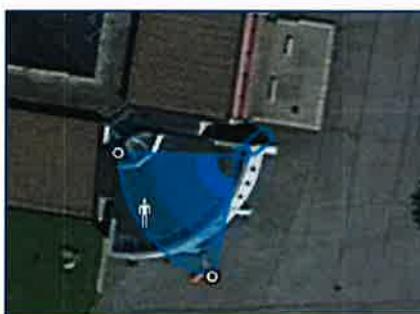
L'ensemble des installations listées ci-dessous enregistrent les images de 17h00 à 07h30. L'accès à celles-ci n'est possible qu'en cas de constat d'infraction ou de déprédation.

1. Site du Pré aux Moines (site scolaire)

a. Bâtiment du PAM 1, entrée façade NORD ;



b. Bâtiment du PAM 2, entrée, façade SUD ;



c. Bâtiment du PAM 2, entrée, façade EST ;





Liste des installations de vidéosurveillance sises sur le territoire communal

d. Bâtiment du PAM 2, façade OUEST ;



e. Bâtiment du PAM 3, accès PC, façade EST ;



f. Bâtiment du PAM 3, entrée, façade OUEST ;



g. Bâtiment du PAM 4, entrée, façade EST

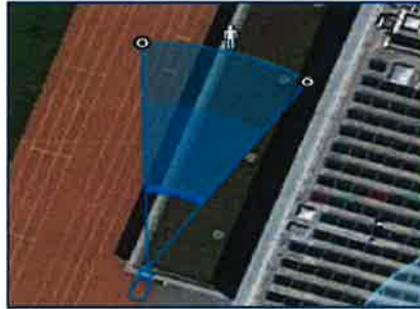




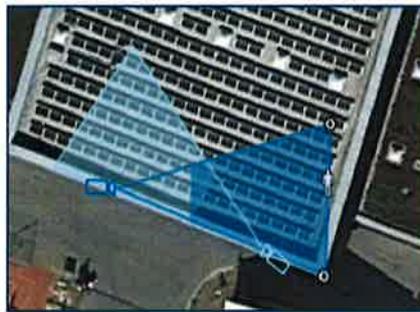
Liste des installations de vidéosurveillance sises sur le territoire communal

2. Salle polyvalente CossArena

a. Accès aux vestiaires, façade OUEST ;



b. Couvert et entrée, façade SUD ;



3. Eco-point de la Vy-Neuve



4. Collège des Chavannes (site scolaire)

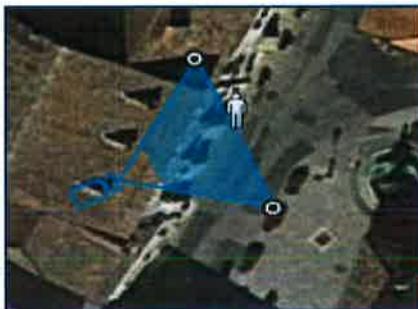
a. Façade OUEST ;





Liste des installations de vidéosurveillance sises sur le territoire communal

5. Halles de la Maison de Ville



Liste approuvée par la Municipalité dans sa séance du 11 octobre 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique La Secrétaire

Val.  *T. Zito*

V. Induni T. Zito

1 plan général des installations de vidéosurveillance sises sur le territoire communal est annexé à la présente liste.



Plan des installations de vidéosurveillance sises sur le territoire communal

